

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 6 MAI 2015**

Présents : Mme CAYRE, M. Tesseyre, M. Foltz, Mme Daubet, M. Roques, M. Bouquié, Mme Arquey, M. Gil, Mme Verger, Mme Vergnes, Mme Saudrais, Mme Szymanski, Mme Bourgeade, Mme Laval, M. Verdier.

Absents excusés : M. Santamarta, Maire, donnant procuration à Mme Cayre, M.
Sune donnant procuration à M. Bouquié, M. Ruebenthaler donnant procuration à M. Foltz, M.
Gouygoux, donnant procuration à Mme Laval.

Mme Cayre informe le Conseil Municipal que Monsieur le Maire a eu un empêchement imprévu et par conséquent l'excuse de ne pouvoir être présent ce soir. C'est donc Mme Cayre, 1^{ère} Adjointe, qui remplace Monsieur le Maire et qui ouvre la séance.

1- Approbation du compte-rendu ou du PV du Conseil Municipal du 15 Avril 2015.

Mme Laval demande qu'il soit rajouté au précédent compte-rendu que M. Gouygoux était absent au dernier Conseil Municipal pour cause de présence au SCOT, comme ce soir.

Mme Cayre lit les remerciements adressés à la municipalité pour son accueil, par l'Association Vélo Club Brive/Rocamadour suite à la rando VTT / pédestre qui a fait halte à Martel. L'année prochaine, ça sera le 20^{ème} anniversaire, il faudra que la commune fasse davantage. M. Ruebenthaler y travaillera le moment venu.

Le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 15 Avril 2015 est approuvé à l'unanimité.

2- Désignation du secrétaire de séance :

Secrétaires de séance : Mmes Saudrais et Szymanski

Secrétaire de séance adjoint : M. Verdier

Mme Cayre informe le Conseil Municipal du retard de Mme Bourgeade.

3- Vente bande terrain à Gluges - Avis du commissaire enquêteur.

Mme Cayre fait lecture du compte-rendu du commissaire enquêteur, M. Louradour, concernant la vente d'une bande de terrain à Gluges appartenant à M. Clouzard.

Le Conseil Municipal doit entériner la décision de vendre ou pas de cette bande de terrain. Le prix de vente est de 5 € le m2 soit entre 35 et 50 €.

Le propriétaire devra prendre en charge tous les frais (notaire, géomètre...) :

Vote : Pour 18

4- Convention relative à la gestion des plantations de la commune avec le Département.

Le Conseil Départemental propose de signer une convention pour la gestion et l'entretien des platanes situés sur la partie communale de la RD 23 et la RD 803. Elle sera validée lors de la prochaine Commission Permanente.

La commune s'engage à prendre en charge la réalisation et le financement de toutes les tâches techniques et administratives relatives à la gestion et à l'entretien des plantations mentionnés à l'article 3.

* M. Gil demande qui en avait la charge jusqu'à présent et quels seront les changements : c'est la commune qui en a la charge ; cette convention permet de formaliser cette gestion et qu'il y ait un contrôle effectué par le Conseil Départemental au niveau des traitements chimiques.

Mme Cayre demande au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention :

Vote : Pour 18

5- Renouvellement convention délégation compétence transport scolaire au Département pour l'année scolaire 2015/2016.

Mme Cayre précise que cette convention avec le Conseil Départemental concerne le transport des élèves de Martel sur les grands trajets (Montvalent, St Denis) pour la rentrée prochaine.

Pour les petits trajets, une consultation sera faite par la commune.

Mme Cayre demande au Conseil Municipal de renouveler cette convention.

Vote : Pour 18

6- Modification statuts FDEL : nouvel article 2.5

M. Tesseyre explique que la FDEL (Fédération Départementale d'Energies du Lot) envisage un projet de redéploiement d'un réseau départemental d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques ou hybrides rechargeables. La FDEL s'est proposée pour équiper le territoire de bornes électriques. La commune proposera juste l'emplacement. Aucun frais ne sera à la charge de la commune.

Mme Cayre précise que ces installations seront un plus pour notre commune et pour l'environnement durable.

Mme Cayre demande au Conseil Municipal la modification des statuts de la FDEL.

Vote : Pour 18

7- Transfert de la compétence « aménagement numérique » à CAUVALDOR.

* Arrivée de Mme Bourgeade.

Les Communautés de Communes et le Conseil Départemental s'orientent vers la création d'un syndicat mixte qui prendra en charge le développement des infrastructures du numérique. M. Tesseyre représentera le pays de Martel avec M. Louradour et pourra avoir plus de précisions au cours d'une prochaine réunion. M. Mélinger présentera demain leur projet sur l'effacement des zones blanches au niveau départemental par le développement des nouvelles technologies comme la fibre. C'est un projet très cher qui s'étalera sur plusieurs années.

* Mme Vergnes demande si la commune aura son mot à dire sur l'installation des relais. Il faudra que la commune soit vigilante sur les installations d'éventuels relais.

* Mme Bourgeade précise que la fibre optique permettra le développement de la zone économique de Martel.

Mme Cayre donne lecture de la délibération du transfert de la compétence aménagements numérique à Cauvaldor.

Vote : Pour 19

8- Projet Educatif Territorial.

Pour obtenir les aides de l'Etat en matière d'activité périscolaire, les communes sont obligées d'établir un Projet Educatif Territorial qui englobe toutes les activités dans les écoles et également en dehors de l'école, pendant les vacances scolaires ou pendant les temps de garderie. Il a été élaboré ce projet qui tient compte :

- du public concerné au niveau des élèves, des communes,
- du fonctionnement de l'ALSH,
- des différentes associations qui pourront être partenaires,
- des emplois du temps qui vont changer à la rentrée prochaine puisque le périscolaire à l'école primaire passera de 3 x 1h en fin d'après-midi, et à l'école maternelle 4h x ¾ en début d'après-midi.

Les atouts peuvent être des contraintes : par exemple la gratuité pour les familles est un manque à gagner pour la commune.

Le comité de pilotage se réunira prochainement avec la Commission Enfance et Jeunesse. Ce projet est une simple présentation au Conseil Municipal qui n'a pas besoin d'être soumis au vote.

9- Personnel : recrutement contrat aidé.

La commune souhaite recruter une personne en contrat aidé qui sera affectée à la médiathèque et au musée.

Il est nécessaire d'avoir un personnel à mi-temps à la médiathèque et au musée pour remplacer le bénévole en chef, M. Schneider. Elle travaillera avec les bénévoles.

Monsieur le Maire et M. Schneider ont reçu cette personne qui a une formation en muséographie.

Le coût mensuel, toutes charges comprises, s'élève à 384.02 € avec 70 % d'aide de l'Etat pour 20h / hebdomadaires. Ce personnel est annualisé.

* M. Verdier demande si l'on est en mesure de savoir le temps qu'elle devra effectuer entre le musée et la médiathèque ? Est-ce que cette personne ne pourrait pas aussi apporter une assistance aux services administratifs en cas de besoin ?

Mme Cayre répond que les jours et les heures d'ouverture du musée n'ont pas encore été définies et que cette personne est embauchée en priorité pour la médiathèque et le musée.

* M. Gil intervient au sujet de la masse salariale qui est déjà très importante pour la commune.

Mme Cayre précise que pour le même coût, le musée fonctionnait avec deux saisonniers qui ne faisaient que les entrées pour les deux mois d'été. Les bénévoles de la médiathèque, et en particulier M.Schneider, effectuent un véritable travail et doivent être relayés, y compris au regard de la BDP.

Mme Cayre demande au Conseil Municipal de valider ce recrutement pour la médiathèque et pour le musée :

Vote : Pour 17 Contre 2 (Mme Arquey / M. Gil)

10- Fixation du prix des loyers logements immeuble Desquins + ancienne gendarmerie

M. Tesseyre informe le Conseil Municipal que les trois appartements neufs et fonctionnels dans l'immeuble Desquins, d'une surface de 70 m² chacun sont en cours de finalisation. Il propose un loyer de 300 € sans les charges (chauffage séparé).

Concernant celui de l'ancienne gendarmerie, il est proposé 400 €. C'est un appartement refait et plus grand (3 chambres/ Salon/Salle de bain/Cuisine).

Mme Cayre demande au Conseil Municipal de valider ces deux loyers :

Vote : Pour 19

11- Syndicat mixte d'Uxellodunum : Retrait de la commune de Martel à ce syndicat – Remplacement délégué.

Mme Cayre : La commune souhaite se retirer de ce syndicat pour d'évidentes raisons financières et dont les intérêts divergent avec les projets de Martel.

M. Tesseyre : Ce retrait obéit à certaines règles, il devra être soumis aux autres collectivités membres et notifié par le Préfet. Ce syndicat a vocation à disparaître car la compétence sera reprise par CAUVALDOR.

M. Verdier rappelle qu'il est membre délégué et président de ce syndicat. Sortir d'un syndicat est une décision grave, lourde de conséquences. « Ce Conseil Municipal envisage de voter sans que les conséquences financières de ce retrait aient été examinées. Jamais nous n'avons parlé d'Uxellodunum en Conseil Municipal alors que j'en avais fait la demande au conseil municipal du 24 février ».

Mme Cayre répond à M. Verdier que la note de cadrage de novembre dernier ne peut être acceptée comme document de compte-rendu d'activité, qu'il avait eu la possibilité et le devoir de s'exprimer.

M. Verdier, Président du SMGSU, rappelle le contexte du projet actuel sur Uxellodunum qui vise à l'ouvrir au public. Il précise que le budget de ce programme est de 106 000 euros HT, et qu'il sera couvert par les subventions demandées et par l'autofinancement du syndicat. Il souligne qu'aucun emprunt ne sera contracté et que ce projet ne coûtera pas un euro à Martel.

Il invite, tous les élus à venir visiter le site d'Uxellodunum et précise qu'il pourra alors leur présenter en détail le projet. Il se tient aussi à la disposition de la commission Vie culturelle et Tourisme de Martel pour débattre plus à fond de ce projet puisqu'il n'a pas encore été évoqué dans cette enceinte.

En ce qui concerne le retrait de la commune de Martel de ce syndicat, il demande que les conséquences, et notamment les conséquences financières, soient examinées au sein d'une commission afin que chaque élu dispose de suffisamment d'éléments pour voter en toutes connaissances de cause.

Mme Bourgeade insiste sur ce dernier point, précisant qu'elle ne comprend pas cette précipitation et qu'un examen en commission est souhaitable, Elle demande en conséquence le report de ce vote.

Mme Cayre : « Nous ne voulons pas reporter cette délibération, il est temps que la commune se retire, qu'elle ne peut accepter d'être caution de tels projets". Elle rappelle aussi à M. Verdier que tout document doit être transmis à Monsieur le Maire avant diffusion. Or, la note de cadrage a été envoyée directement par M. Verdier par mail à chaque conseiller à la veille du conseil, sans respecter la procédure.

M. Foltz : Nous n'avons que des informations parcellaires.

- souligne tout d'abord que le dossier de la mairie de Martel comporte très peu de comptes rendus des réunions qui se sont déroulées depuis la création du syndicat.
- reconstitue les dépenses engagées par le syndicat depuis sa création
 - d'une part les études du cabinet AVEC dont le coût n'est pas connu de la mairie

- d'autre part, les dépenses de 550 000 € engagées dans le cadre du Pôle dit " d'excellence rurale" (protection des galeries mais aussi acquisitions foncières et construction d'un parking illégal).
Ce passé contestable mais aussi dispendieux oblige la commune à être vigilante étant donné ses propres difficultés financières.
- Actuellement une phase I est prévue d'un coût initial de 80 à 94 000 € et maintenant de 106 000 €. Le contenu de la phase II est inconnu de la Mairie.
- Il souligne la nécessaire concertation car le projet d'Uxellodunum risque de faire obstacle à un des chapitres du Projet Culturel de Martel (agrandissement et modernisation du musée actuel). Les grandes lignes de ce projet culturel avaient été exposées lors de la Commission " Culture et Tourisme " du 14/01/2015 à laquelle Mr Verdier était présent et n'est pas intervenu.
- Il rappelle les engagements financiers actuels de Martel vis-à-vis du syndicat : Une cotisation et un emprunt en cours de 100 000 € pour lequel Martel est engagé à la hauteur de 25% comme caution solidaire ;
- Il constate que le souci de la Présidence et de la Vice-Présidence du Syndicat a été de faire aboutir son propre projet, non validé par le Conseil, sans aucun souci de Martel, ni de la Commission " Culture" de Cauvaldor alors qu'un projet culturel de l'ensemble du territoire est en cours d'élaboration avec le concours de l'ADEFPAT.
- Mr Verdier a attendu le 24/02/2015 pour dire qu'il rendrait compte de ses activités alors qu'avait été souligné ce même jour, lors de l'examen du compte administratif, " le peu de lisibilité, pour les Martelais, de la cotisation de 3 564 € que la commune paye au Syndicat " .

Mme Cayre : le retrait de la délégation ne nécessite pas un vote ni un débat en Conseil Municipal. Selon l'article 34 de notre règlement, Article L 2121-33 du CGCT, le Maire peut retirer une délégation et nommer un remplaçant sans avoir à donner de motif. Dans ce cas, Monsieur le Maire représentera Martel dans ce syndicat.

M. Verdier s'étonne que Mme la Présidente précise que M. le Maire n'est pas obligé de donner un motif pour le retrait de la délégation.

Mme Cayre: ce n'est pas obligé, mais le délégué de la commune a lui, obligation de rendre compte au moins 2 fois dans l'année de son activité en tant que délégué, ce qui n'a pas été fait, et constitue une motivation suffisante.

M. Verdier s'étonne que le reproche de ne pas avoir rendu compte au maire ou au conseil municipal (alors qu'il en a fait à plusieurs reprises la demande depuis février) ne soit pas fait aussi à Mme Verger qui reconnaît un manque à cet égard. Il demande pourquoi il y a 2 poids et 2 mesures.

M. Gil : Quel est le coût du retrait ?

M. Verdier indique que probablement le coût sera d'environ 20 000€ correspondant à la part de Martel dans l'encours de l'emprunt, à comparer au 3 564€ que devrait payer Martel en 2016, sachant que le syndicat sera dissout au plus tard fin 2016.

M Foltz : nous restons engagés vis à vis du remboursement du prêt.

- Vote pour le retrait de la commune de Martel du Syndicat mixte d'Uxellodunum :
Pour 12 Contre 4 (Mme Bourgeade , Mme Laval, M. Verdier, M. Gouygoux)
Abstentions 3 (Mme Verger, Mme Arquey, M. Gil)

Mme Verger indique ne plus souhaiter faire partie de ce syndicat.

M. Verdier remercie Mme Verger. Il propose que M. le Maire la remplace ce qui lui permettrait de conserver sa délégation.

Mme Cayre : puisque M. Verdier n'accepte pas le retrait de sa délégation, elle propose de passer au vote.

- Vote pour le remplacement de la délégation de M. Verdier :
Pour 13 Contre 4 (Mme Bourgeade , Mme Laval, M. Verdier, M. Gouygoux)
Abstentions 2 (Mme Verger, Mme Arquy)

12- Informations diverses.

* **PLU** : M. Tesseyre : Une première commission des PLU a eu lieu lundi. Le cabinet URBADOC a été retenu pour les communes qui se sont regroupées après un appel d'offre global.

Mme Cayre précise que le prochain Martel Info publiera les informations sur le PLU, qu'un registre sera à disposition à la Mairie et que Monsieur le Maire ou des adjoints tiendront des permanences.

* **Finances Publiques** : Mme Cayre fait part au conseil municipal qu'une motion a été adressée à la commune par le syndicat CGT des finances publiques concernant une protestation des nouveaux horaires des perceptions. 16 sites sont concernés dont la commune de Martel par cette diminution des horaires.

* **Restructuration de la SOLEV** : M. Tesseyre : La SOLEV a un projet de restructuration de ses locaux, obligation par la DREAL, pour des questions de sécurité (pose d'une clôture), de dangerosité.

Le déménagement de l'Entreprise Certain/Grandou est en cours d'étude par CAUVALDOR.

Prochainement le Conseil Municipal sera amené à délibérer sur la proposition d'un futur chemin desservant Carlo sachant qu'un échange de terrain est prévu entre la SOLEV et la municipalité.

* **Rapport Rue Droite** : Mme Cayre salue l'excellent travail effectué par la commission voirie. M. Roques rappelle que des études ont été menées sur le terrain, qu'un questionnaire a été distribué aux riverains et qu'une réunion publique a eu lieu avec les élus et les riverains.

Suite aux échanges avec les riverains et commerçants et après réflexion, la commission propose :

- d'interdire le stationnement dans la rue Droite toute l'année ;
- d'interdire la circulation sauf pour les riverains (accès sur un lieu privé, dépose minute), les livraisons et les véhicules de secours durant les mois de juillet et d'août rue Droite, rue du Pont, rue de l'Eglise et rue des Mirepoises ainsi que la place de la Bride.
- de mettre en sens unique la place de la Bride toute l'année dans le sens boulevard du Capitani vers la place Henri Ramet pour des raisons de sécurité, la sortie sur le boulevard Capitani étant dangereuse, la visibilité est très faible.
- d'installer des barrières amovibles (de même type que celles existantes autour de la halle) rue Droite pendant l'été pour renforcer la signalisation.

- d'aménager les zones sensibles ou dangereuses en installant des bacs, barrières ou poteaux.

* **Achat d'un terrain communal sur Loupchat** : Mme ST AROMAN propose d'acheter un terrain situé au-dessus du four à pain de Loupchat.

M. Roques remet à chaque conseiller un plan pour qu'au prochain Conseil Municipal les conseillers puissent en débattre.

* **Avant-Première Film « Laurette 1942 »** : M. Foltz nous informe que cette avant-première aura lieu entre le 16 et le 18 juin.

* **Projet Culturel** : M. Foltz : Le projet culturel dont les grandes lignes ont été exposées en commission en janvier a été enrichi depuis. La prochaine commission culturelle se réunira le 13 mai.

* **Sinistre au Pôle Enfance** : M. Tesseyre : Le Conseil Municipal doit prendre une délibération formelle sur un accord de règlement transmis par l'assureur suite au sinistre (dégât des eaux important en 2014) qui a eu lieu au Pôle Enfance, pour que Monsieur le Maire puisse signer ce document.

Les travaux sont déjà mandatés pour le courant de l'été. La dépense est déjà inscrite au budget. Mme Cayre demande au Conseil Municipal son accord sur ce règlement :

Vote : Pour 19

* **Embauche de deux saisonniers** : Mme Cayre informe de l'embauche de deux saisonniers pour aider les agents pendant l'été. L'an dernier, il y a eu un jeune pendant le mois de juillet et un autre au mois d'août. Nous ne pouvons pas faire l'économie de ces emplois qui permettent de palier les absences des agents en congé, l'organisation des marchés gourmands... Nous avons reçu des candidatures qui seront étudiées prochainement.

* **Fermeture de la Mairie le Samedi 9 Mai** : Mme Cayre présente ses excuses aux Martelais qui ont été victimes de la fermeture inopinée de la mairie le samedi 2 mai. Une affichette sera mise pour annoncer celle du samedi 9 mai.

Elle rappelle la cérémonie au monument aux morts du 8 mai. Le défilé démarrera à 11h devant la mairie.

13- Questions diverses.

* **Dégâts des eaux au CMS** (Centre Médico Social) : Mme Bourgeade a été sollicitée par le Conseil Départemental concernant le CMS suite aux dégâts des eaux. Un courrier à ce sujet a été adressé à la mairie mais Mme Raynal répond, qu'à ce jour, nous n'avons rien reçu mais que la mairie était au courant et que les agents communaux sont déjà intervenus.

Dans l'attente des travaux, il est proposé de transférer le bureau dans le logement d'à côté. Il faut que les agents communaux installent les lignes téléphoniques et internet.

* **Référents Environnement SYDED** : Mme Verger : La première rencontre des « référents environnement » communaux, a eu lieu à Thégra le 26 mars 2015. Le SYDED du Lot a été retenu dans l'appel à projet national « Territoire zéro gaspillage, zéro déchet ». Le référent environnement, interface entre le SYDED et la Commune, est considéré comme appui, « facilitateur » pour la mise en place d'actions mises en place par le SYDED comme la lutte

contre le gaspillage alimentaire, la promotion du compostage, l'amélioration du tri sélectif, la liaison avec les écoles...

Financièrement cette opération est intéressante, il faut savoir que le coût d'une poubelle « marron » (déchets non recyclables) est de 130 € à tonne ; d'une poubelle « verte » (déchets recyclables) est de 65 € la tonne.

Mme Verger précise qu'une action sera organisée avec l'aide de M. Rubenthaler envers les associations sur le prêt de matériel pour le tri sélectif lors des diverses manifestations des associations (doubles poubelles, affichages...).

Mme Vergnes précise que le 6 juin à 16h aura lieu à Martel « La Fête de la Recupération » en collaboration avec le SYDED, Conseil Départemental et la Récup'Rit.

* **Animations de l'été** : Le calendrier sera disponible sur le site de l'Office de Tourisme ainsi que sur des affiches et sur le site de la commune

* **Les Sites remarquables du goût** : La commune est partenaire de cette association dans le cadre touristique.

M. Verdier a enregistré la séance du conseil municipal sans en avoir prévenu les membres en début de conseil.

Fin du conseil à 20h20.

Suivent les signatures :

|